

ASSEMBLEE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2014

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Introduction et perspectives 2015
- Présentation de la réponse du Pays de Brest à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la région
- Présentation de la proposition d'avis du Conseil de développement
- Débat
- Vote de la proposition d'avis

■ Introduction et perspectives 2015

En 2015, le Conseil va devoir modifier ses modalités de fonctionnement du fait notamment des nouvelles compétences introduites par les contrats de partenariat Région-Pays. En effet, la région Bretagne a prévu que les représentants de la société civile issus du conseil de développement seront majoritaires dans le comité de programmation. Ce comité a pour mission de sélectionner les projets à proposer à la région en vue d'un financement dans le cadre du contrat de partenariat, il sera composé de 9 élus et de 10 membres du Conseil de développement.

Un conseil renouvelé : Afin de répondre à ces nouvelles exigences, le conseil souhaite donc élargir sa représentativité en augmentant le nombre de ses membres, de 80 à 150.

Les perspectives de travail :

- Poursuite de travail sur le contrat de partenariat : projets LEADER, AMI, Comité de programmation...
- Poursuite du travail sur la culture
- Révision du Schéma de Cohérence territoriale (saisine du Pôle métropolitain du Pays de Brest)
- Réflexions sur la stratégie économique de la métropole brestoise (saisine de Brest métropole océane)

■ **Réponse du pôle métropolitain du Pays de Brest à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020**

Le Pôle métropolitain a déterminé les 3 priorités suivantes :

- **Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest :**
 - Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest
 - Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes
 - Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées

- **Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale :**
 - Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes
 - Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la mer dont la pêche, la conchyliculture et la filière algues
 - Soutenir les actions innovantes en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire
 - Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des entreprises

- **Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire :**
 - Accompagner les projets facilitant la mobilité durable
 - Accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique
 - Accompagner la réhabilitation thermique du parc de logements résidentiels et des nouveaux logements sociaux en centralité
 - Accompagner et soutenir les projets d'aménagements urbains durables

■ **Avis du conseil de développement**

Le conseil de développement a travaillé sur les enjeux et priorités du Pays de Brest à la fois lors de réunions conjointes avec les élus entre octobre et décembre 2013, lors des rencontres du pays de Brest organisées le 1^{er} octobre 2014 et en réunion conjointe des commissions Economie et Veille et Prospective.

Les éléments forts ressortant de ces travaux rejoignent les priorités de développement présentées par le Pôle métropolitain dans sa réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la région. Il souligne que la valorisation la biodiversité et des richesses naturelles (littorales, rurales et urbaines) et culturelles (modes de vie, langue...) devra être une préoccupation transversale dans l'élaboration de l'ensemble des projets d'aménagement et de développement.

Néanmoins, le conseil a émis un certain nombre de recommandations et remarques.

- **Priorité N°1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest**

Les membres du conseil de développement ont soulevé la préoccupation de l'attractivité du pays de Brest à plusieurs reprises, notamment dans leurs réflexions sur la création d'entreprise et l'accessibilité. Le conseil a relevé le risque de « décrochage » de l'Ouest Breton par rapport au dynamisme de l'est de la région. Par conséquent, dans le cadre de la fiche action 1.3, il recommande les actions suivantes :

- Elaborer une nouvelle image pour Brest, un contenu construit et approprié par la société civile et les habitants : dire ce que nous sommes et ce que nous voulons être.
- Soutenir les actions unifiées et coordonnées de communication du territoire en renforçant les visions communes et les stratégies partagées.
- Elaborer une stratégie de communication interne et externe en s'appuyant sur des compétences professionnelles reconnues et extérieures.
- Rassembler les acteurs, renforcer les solidarités internes pour promouvoir à l'extérieur une image cohérente, positive et dynamique ce qui suppose au préalable un renforcement de la gouvernance du Pays de Brest.
- Renforcer la collaboration avec les territoires du Finistère et de l'Ouest Breton (Brest/Quimper/Morlaix/Carhaix/Lannion/Saint-Brieuc/Concarneau/Lorient/Vannes).

Le conseil de développement considère donc qu'il conviendrait de renforcer les coopérations avec les territoires voisins et de les rendre visibles aux acteurs de la société civile.

- **Priorité N°2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale**

En complément des fiches actions proposées par le Pôle métropolitain, les membres des commissions *Economie et Veille et prospective* considèrent qu'il serait opportun d'y développer les thématiques ci-dessous :

- Renforcer la valorisation et la promotion des activités maritimes dans le cadre de la politique maritime intégrée : construction et réparation navales, EMR, transport, pêche, aquaculture, nautisme, services aux entreprises, éducation maritime des jeunes, formation professionnelle, évènementiel,...
- Renforcer la valorisation et la promotion des activités agricoles et agroalimentaires en rejoignant les priorités régionales de la nouvelle alliance agricole (renouveler les générations dans l'agriculture, promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations, améliorer la visibilité des filières, développer le lien entre agriculture et territoire, améliorer la formation continue).
- Soutenir les actions de lutte contre la précarité numérique en développant un accès effectif au très haut débit dans les pôles du Pays de Brest.
- Accompagner l'innovation, l'équipement et la formation des entreprises.
Renforcer l'économie de la connaissance : Soutenir les équipements structurants en recherche, formation supérieure et innovation.
- Soutenir le développement de réseaux, aux transferts de technologie et à l'essaimage.
- Soutenir les actions concertées vers les PME-PMI (accompagnement et financement).
- Valoriser l'économie sociale et solidaire (circuits courts).
- Aider à l'exportation.

- Aider à la labellisation des produits locaux (pourquoi ne pas imaginer une marque Brest terres océanes ?)
- Améliorer l'accessibilité du territoire : Réduire le temps et le coût de transport entre Brest – Quimper – Nantes – Paris – Bruxelles et les autres métropoles de l'arc atlantique...

- **Priorité N°3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire :**

En matière de mobilité, le conseil considère qu'il serait souhaitable d'élaborer un plan de déplacement à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brest en cohérence avec les réseaux de transports départementaux, régionaux et nationaux.

Ce plan devrait en outre favoriser les actions suivantes :

- Améliorer les offres de transports intra-Pays de Brest
Coordonner et favoriser la multi-modalité en améliorant le réseau en étoile existant et en développant des liaisons transversales entre les pôles structurants et/ou d'emploi du Pays de Brest.
- Soutenir le développement des plateformes multimodales (y compris en ce qui concerne les transports aériens et maritimes) ;

En matière d'aménagement durable, le conseil souhaiterait que le futur contrat de partenariat prenne également en considération les éléments suivants qui viennent compléter les propositions du Pays de Brest.

- Soutenir les aménagements concertés à l'échelle du pays de Brest en incluant une vraie étude sur l'utilisation et la mise en valeur de la rade de Brest (Tourisme, économie, biodiversité, paysages, transport...).
- Soutenir des audits de « rentabilité » à la fois économique et sociétale des équipements commerciaux, sportifs, culturels touristiques...
- Accompagner les communautés de communes dans l'acquisition et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Accompagner les projets de restauration des corridors écologiques en zone urbaine et rurale
- Soutenir les projets concertés de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de la consommation énergétique.
- Soutenir la rénovation énergétique de bâtiments (Tiers financement...).
- Réduire la précarité énergétique.

- **Débat**

- Guy Jourden (GCT) : *Quelle est l'implication du Pays de Brest dans le domaine maritime et plus particulièrement le projet portant sur les énergies marines renouvelables ? Ce projet ne figure pas dans les propositions du Pays de Brest concernant le contrat de partenariat, pourquoi ? Est-il possible d'avoir une estimation du nombre d'emplois estimés ?*

Ce projet ne rentre effectivement pas dans le cadre du contrat de partenariat, il fait l'objet d'autres financements. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse concernant l'emploi.

- Jean- Yves Piriou (Eau et Rivières) : *Dans la fiche action concernant les aménagements portuaires, il n'est pas fait allusion aux aires de carénages. Cela signifie-t'il que ces équipements ne sont pas concernés ?*

Les aires de carénages seront bien entendu éligibles aux financements dans le cadre du contrat de partenariat. Il existe plusieurs projets en gestation dans le Pays de Brest.

- Yves Bourhis (Conseil de développement) : *Pourrait-on savoir comment va se faire la répartition des financements entre contrat de partenariat, contrat de plan Etat-Région, fonds européens... ?*

Normalement, tout ce qui est cité dans la proposition du Pays de Brest devrait être financé dans le cadre du contrat de partenariat. Néanmoins, il se peut que la Région décide de financer certains projets dans le cadre de sa politique sectorielle. Le Pays de Brest n'a pas encore de réelle visibilité sur le sujet. Il faut attendre l'examen du dossier du Pays de Brest par les élus et services régionaux pour en savoir plus.

- André Fitamant (Ligue de l'enseignement) : *Comment la dimension métropole de Brest métropole océane s'inscrit-elle dans le projet, notamment en matière d'enseignement supérieur et de recherche ?*

Brest métropole océane est une communauté urbaine déjà très intégrée, l'accès au statut de métropole n'engendre donc pas ou très peu de compétences nouvelles.

Pour l'instant, il convient de faire le lien avec le volet métropolitain du contrat de plan Etat-Région dont le volet métropolitain prévoit des financements spécifiques pour les métropoles. Même si les décisions sont encore floues, on peut considérer que l'accès de la communauté urbaine de Brest au statut de métropole est un atout pour le Pays de Brest notamment parce qu'il a pour effet de constituer une source de financement supplémentaire.

Concernant plus particulièrement l'enseignement supérieur et la recherche, ils ne relèvent pas du contrat de partenariat.

- Jean Le Traon (ENST Bretagne) : *Dans une enquête menée par le magazine L'étudiant, Brest ressort comme la 33^{ème} ville universitaire sur 40 en terme d'attractivité, elle a perdu 10 places par rapport à l'an passé, c'est très inquiétant. Comme Monsieur Fitamant, je trouve que cet élément manque dans le document du Pays de Brest. Dans la réponse du Pays de Brest, on ne trouve aucun volet sur le déficit d'attractivité vis-à-vis des jeunes adultes.*
- Jacques Grossi (Conseil de développement) : *A la lecture du document, je trouve qu'il y a une divergence entre la stratégie et les priorités affichées dans ce dossier.*
- Yvette Duval (Club développement durable du Finistère) : *En réponse à ces questionnements sur l'enseignement supérieur et la recherche, il convient de préciser que ces grandes thématiques ressortent des politiques sectorielles de la région. Il y a en fait plusieurs tiroirs : le contrat de plan Etat/Région/Métropoles, le contrat de partenariat Région/Pays/Métropoles et les politiques sectorielles. Afin d'y voir plus clair, il faudrait organiser une séance d'information ou de formation sur ces différents dispositifs de financement.*

- Yvon Cléguer (Comité départemental olympique et sportif) : *Dans le document, on évoque des équipements sportifs, c'est intéressant. Néanmoins, il faut également prendre en compte le financement nécessaire au fonctionnement de ces équipements et aux clubs et associations qui connaissent des difficultés croissantes, sans eux les équipements resteront vides ou sous utilisés.*
Les contrats de partenariat ne permettent pas de financer du fonctionnement, mais uniquement de l'investissement.
- André Fitamant (Ligue de l'enseignement) : On constate un décrochage Est/Ouest dans le développement de la Bretagne. La mauvaise desserte ferroviaire vers le sud risque aussi de provoquer un décrochage Nord/Sud, la Cornouaille ayant tendance à se rapprocher des villes du sud (Lorient, Vannes...)
- Patrick Jagaille (Conseil de développement) : *Dans le volet transport, comme dans celui sur l'attractivité, il n'est pas fait mention de l'amélioration de la ligne ferroviaire Brest-Quimper. A mon avis, il y a effectivement un risque d'isolement du Pays de Brest, de décrochage est-ouest et peut être Nord- Sud.*
- Thierry Cann (Pôle métropolitain du pays de Brest) : *Concernant les liaisons ferroviaires, le pôle métropolitain du Pays de Brest a réalisé un cahier d'acteur dans le cadre du débat public sur les liaisons nouvelles Ouest Bretagne- Pays de Loire.*

Suite à ces échanges, Le président du Conseil de développement rappelle que le travail va se poursuivre sur ce sujet avec le Pays de Brest et la Région. Une réunion conjointe des commissions veille et prospective et économie se tiendra le 5 novembre 2014 à 17h00 au pôle métropolitain du pays de Brest afin de poursuivre la réflexion notamment sur les fonds européens au travers du programme LEADER.

Le conseil émet un avis favorable concernant ce dossier et autorise le Président à cosigner la réponse du Pays de Brest à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil régional dans le cadre des futurs contrats de partenariats.